FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS

PSC : L'ADMINISTRATION DOIT PAYER !



La santé et la prévoyance des agents du ministère de l'Économie et des Finances ne peuvent pas devenir une charge supplémentaire pour leur budget. Même si les cotisations 2027 n'augmentent pas, des inégalités persistent entre les agents. FO Finances revendique une PSC accessible à toutes et tous, équitable et véritablement protectrice.
La protection sociale des agents n'est pas une dépense accessoire : c'est un investissement indispensable pour garantir leur santé, leur sécurité et leur pouvoir d'achat.

Participation employeur à 50% des cotisations santé et prévoyance

Le calcul de la participation employeur a été fixé par la Direction de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), 50% de la cotisation d'équilibre pour la santé et seulement 7€ pour la prévoyance, c'est insuffisant !
L'administration doit assumer pleinement son rôle d'employeur. Cette prise en charge doit permettre de réduire significativement le reste à payer des agents et de garantir une protection effective face aux aléas de la vie, qu'il s'agisse de frais de santé ou de conséquences financières liées à une incapacité de travail.

FO Finances exige une participation de l'administration à hauteur de 50 % des cotisations en santé ET en prévoyance.

Protéger ses enfants ne doit pas coûter plus cher.

La protection sociale doit prendre en compte les réalités familiales. Aujourd'hui, la DGAFP a imposé un montant de cotisation enfant correspondant à la moitié de la cotisation adulte, ce coût représente une charge importante pour les familles. Nous exigeons une tarification familiale plus juste, qui permette à chaque agent de couvrir ses enfants dans des conditions financières acceptables.

FO Finances revendique une baisse significative des cotisations pour les enfants, afin que leur couverture santé ne pénalise pas le budget familial.

Une aide calculée en fonction du revenu fiscal de référence (RFR)

Tout au long des négociations, **FO Finances** a revendiqué la prise en compte des ressources réelles des agents et la mise en place d'une aide financière modulée en fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Cette modulation doit permettre aux agents disposant des revenus les plus modestes de bénéficier d'un soutien renforcé, afin de réduire leur reste à charge et de garantir un accès effectif à une protection sociale de qualité.

La commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) du contrat PSC, réunie le 4 novembre, a acté la prise en compte du RFR pour 2027 mais l'administration a réduit le barème d'aide à deux tranches : aide de 10 € pour un quotient Familial inférieur à 11 000€, aide de 5€ pour un quotient Familial entre 11 000 et 14 000€.

FO Finances a voté contre ce nouveau barème, insuffisant à nos yeux.

Avec sa fédération Fonction Publique, FO Finances exige une nouvelle négociation inter-ministérielle pour améliorer le panier de soins, la participation de l'employeur et les conditions de l'accord cadre PSC.

FO Finances revendique :

- **Une participation employeur renforcée, soit 50% des cotisations santé et prévoyance.**
- **Des cotisations enfants réduites et une aide équitable, fondée sur les ressources.**
- **Des contrats adaptés pour les agents en situation de handicap ou exerçant en outre-mer.**
- **La possibilité de choisir entre le contrat PSC de son employeur ou du gestionnaire pour les agents en mobilité.**
- **Un contrat interministériel dédié pour les agents en poste à l'étranger.**

FO Finances exige une PSC réellement équitable !

La protection sociale complémentaire est un droit essentiel pour les agents du ministère de l'Économie et des Finances. FO Finances refuse que les agents et leurs familles supportent seuls le coût trop élevé de leur protection.

La santé des agents n'a pas de prix. Leur protection ne doit pas être une charge !
FO Finances continuera à porter ces revendications pour une PSC plus juste, plus accessible et plus protectrice pour toutes et tous.

